

Paris, le 9 mars 2021

Observatoire national de la petite enfance  
**L'accueil du jeune enfant en 2019 :  
chiffres-clés**

Combien y a-t-il d'enfants en âge d'être accueillis dans un mode d'accueil en France en 2020 ? Combien d'entre eux bénéficient de l'AEEH\* ? Quelle est la proportion d'enfants accueillis par les crèches et par les assistantes maternelles ? Le dernier [rapport de l'ONAPE](#), intitulé « L'accueil du jeune enfant en 2019 », en ligne sur [caf.fr](#), livre un panorama des chiffres disponibles sur la petite enfance, complété par [La Lettre de l'ONAPE](#).

#### Les enfants de moins de 6 ans et leur famille en 2020

La France comptait 4,5 millions d'enfants de moins de 6 ans au 1er janvier 2020, un chiffre en baisse continue depuis 2012.

42 700 enfants en situation de handicap âgés de moins de 6 ans bénéficient de l'Aeeh\*. Cette situation a un impact sur l'activité professionnelle de leurs mères : seulement 42% d'entre elles sont en emploi contre 63% chez l'ensemble des mères en couple avec deux enfants ou plus, dont au moins un a moins de 6 ans.

[\\*Allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap](#)

#### L'offre d'accueil théorique pour 100 enfants en 2018

**59,3% : c'est le taux de couverture des modes d'accueil en 2018**, c'est-à-dire le pourcentage de places proposées en France pour 100 enfants de moins de 3 ans (58,9% en 2017). Par rapport à 2017, ce taux progresse de 0,4 point. La baisse des naissances des dernières années explique cette évolution favorable du taux de couverture.

#### Les assistantes maternelles, premier mode d'accueil en diminution

En 2018, elles représentent 33,2% des places offertes pour les enfants de moins de 3 ans, les crèches 20,1%, l'école préélémentaire 3,9% et les salariés à domicile 2,1%. Pour autant, leur offre diminue de 0,3% entre 2017 et 2018. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis chez une assistante maternelle a également diminué de 2,9% entre 2018 et 2019, avec 17 300 enfants accueillis en moins.

C'est en crèche que le nombre de places a le plus augmenté entre 2017 et 2018 (+ 11 400), avec un nombre d'enfants accueillis en augmentation (+ 7100), porté par le développement des micro-crèches.

#### Une répartition inégale de l'accueil sur le territoire

Cette tendance se confirme chaque année, avec des capacités d'accueil supérieures au taux national (59,3%) en Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Nouvelle-Aquitaine, supérieure à 70% à Paris et dans les Hauts de Seine. En revanche, elles sont plus réduites, entre 27,2% et 52,4% dans les départements méditerranéens et d'Outre-mer.



#### Contacts presse

Virginie RAULT  
01 45 65 68 84  
07 78 95 49 90

Jackie EDI  
01.45.65.68.91

[presse@cnafr.fr](mailto:presse@cnafr.fr)

## **La baisse du recours au congé parental se poursuit**

En 2018, le nombre de familles bénéficiaire de la [PrePare](#) (Prestation partagée d'éducation de l'Enfant) est en baisse de 5,8%.

## **Une place d'accueil garantie pour les tout-petits dans 8 des 38 pays européens**

L'un des chapitres du rapport de l'Onape\* propose une synthèse du rapport du réseau Eurydice de la Commission européenne. Celui-ci compare l'organisation des services d'éducation et l'accueil des jeunes enfants parmi trente-huit pays européens. Il souligne notamment l'existence d'une garantie d'accueil des enfants à partir de trois ans dans près de la moitié des pays étudiés (dont la France) et pour 8 pays, cette garantie se fait dès les 6 mois de l'enfant.

*\*L'[Observatoire national de la petite enfance](#) publie chaque année dans son rapport l'état et l'évolution de l'accueil du jeune enfant en France. Celui-ci est complété par la Lettre de l'Onape, qui publie des données complémentaires et les chiffres provisoires pour l'année suivante. Piloté par la Direction des statistiques, des études et de la recherche de la Cnaf, l'Onape comprend ses homologues des institutions impliquées dans la production de travaux sur la petite enfance (Drees, Insee, Ministère de l'Éducation nationale, Mutualité sociale agricole et Agence centrale des organismes de sécurité sociale).*